



DIVISION DES DROITS DE
L'HOMME & JUSTICE DU
BINUB
DDH&J



OFFICE DU HAUT COMMISSAIRE
AUX DROITS DE L'HOMME
AU BURUNDI
OHCDH-B

RAPPORT SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME ET JUSTICE AU BURUNDI

RAPPORT MENSUEL OCTOBRE 2007

I. Sommaire

- ❖ Attaques contre des présumés dissidents du Palipehutu FNL à Gitaza et Gakungwe, Kayanza et Kayanza respectivement dans les provinces de Kayanza, Bujumbura Mairie et Bujumbura Rural. [il y a quelque chose de faux ici] Attaques contre des présumés dissidents du Palipehutu FNL à Gitaza et Gakungwe, Kayanza et Jabe, respectivement dans les provinces de Bujumbura Rural, de Kayanza et Bujumbura Mairie.
- ❖ Reprise des travaux du Mécanisme Conjoint de Vérification et de Suivi de l'accord de cessez-le-feu (MCVS) en l'absence des représentants du Mouvement PALIPEHUTU FNL d'Agathon Rwasa.
- ❖ Mouvement de grève et préavis de grève par les enseignants, les infirmiers, le personnel non magistrat et les membres de la Confédération des syndicats du Burundi (COSYBU) et la Confédération des syndicats libres du Burundi (CSB).
- ❖ Persistance des cas de violations des droits de l'Homme comme les atteintes au droit à la vie, atteinte à l'intégrité physique, atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne, atteinte au droit à la propriété par des membres de la Police nationale du Burundi (PNB), de la Force de défense nationale (FDN) et du personnel de l'administration à la base.
- ❖ Poursuite du renforcement des capacités nationales par des activités de promotion et de protection des droits humains par la formation, éducation des corps en uniforme, de l'administration de la justice par la Division des droits de l'Homme et justice du BINUB (DDH&J) et l'Office du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme au Burundi (OHCDH-B).

II. Développements importants de la situation politique, sociale et sécuritaire

Le mois d'octobre a été marqué, par une situation sécuritaire relativement bonne, quoique perturbée par la persistance des désertions/défections présumées de combattants du Palipehutu/FNL de Rwasa Agathon, notamment en Mairie de Bujumbura et dans la province de Bujumbura rural. En effet, depuis l'arrêt, en juillet 2007, des travaux du Mécanisme conjoint de vérification et de suivi (MCVS) de l'accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006, la situation n'a pas beaucoup évolué. Le mouvement FNL a continué de refuser le médiateur sud-africain, Charles Nqakula qu'il accuse de partialité. En conséquence, les travaux de ce Mécanisme ont repris à Bujumbura le 20 octobre 2007, en l'absence de la délégation de FNL de Rwasa qui a refusé d'y participer.

A ces blocages s'ajoutent des divisions apparentes au sein de ce mouvement suivies des cas d'abus avec une incidence sur les droits de l'Homme. Il semble que beaucoup de FNL de Rwsa souhaiteraient quitter ce mouvement en vue d'une démobilisation et intégration dans les forces de sécurité nationale mais ces présumés dissidents rencontreraient une forte répression de la part des loyalistes d'Agathon Rwsa.

Ainsi, le 3 octobre 2007, en zone de Gitaza, commune de Muhuta, Mairie de Bujumbura, 8 éléments de ce mouvement qui auraient tenté de le quitter auraient été capturés puis exécutés par des loyalistes de Rwsa. Une attaque menée le 4 octobre à la frontière de la Kibira en province de Kayanza se serait conclue par 4 présumés dissidents blessés et 22 autres qui se seraient rendus aux autorités administratives. Une autre attaque contre des présumés dissidents a eu lieu le 13 octobre 2007 près du bar-restaurant l'Albatros en commune de Bwiza, Mairie de Bujumbura. Trois chefs dissidents ont été tués et un autre grièvement blessé. Une attaque menée le 21 octobre 2007 au site des présumés dissidents du FNL de Rwsa à Gakungwe en commune de Kabezi, Province de Bujumbura Rural a occasionné la mort de 7 combattants présumés dissidents du FNL /Rwsa, deux (2) militaires des FDN et de 2 combattants du Palipehutu /FNL d'Agathon Rwsa.

Cette dernière attaque aurait été suivie par des pillages par des combattants présumés dissidents dans les collines avoisinant ce site dans le but de se venger contre la population qu'ils auraient accusée de « collaborer » avec l'ennemi. En vue de résoudre ce problème le Gouvernement a envisagé de transférer les présumés dissidents des sites de Gakungwe, commune de Kabezi, province de Bujumbura Rural, et de Rugazi, province de Bubanza, vers le site de Randa, province de Bubanza (où se trouvent déjà des présumés dissidents), où ils seront gardés par les forces de l'Union africaine.

Sur le plan politique, les pourparlers entre le Président de la République et les principaux partis dits d'opposition en vue de renforcer la démocratie ont continué au cours de la période sous analyse. Après la rencontre avec le parti FRODEBU en septembre 2007, le Chef de l'Etat a accordé, le 25 octobre 2007, un entretien au président du parti UPRONA à l'issue duquel il s'est engagé notamment à privilégier les intérêts du parti et non ceux des individus. Cependant, au sein de l'Assemblée nationale, des dissensions persistent et, au cours du mois d'octobre, aucune loi n'a été votée.

Sur le plan social, ce mois a été marqué par la détérioration de la situation suite à la promesse non tenue d'augmentation de 34% des salaires des fonctionnaires à partir du 1^{er} juillet 2007 par le Gouvernement. Des mouvements de grève et préavis de grève ont suivi : mouvement de grève du Conseil national du personnel de l'enseignement secondaire (CONAPES) du 8 au 23 octobre 2007, grève du Syndicat des travailleurs de l'enseignement du Burundi (STEB), grève du personnel infirmier, préavis de grève à durée indéterminée à partir du 6 novembre 2007 par la Confédération des syndicats du Burundi (COSYBU) et la Confédération des syndicats libres du Burundi (CSB).

Des crimes relevant du droit commun, notamment des atteintes au droit à la vie et des atteintes à l'intégrité physique, liées notamment aux litiges fonciers, ont été relevés dans les provinces de Kirundo, Makamba, Gitega et Ngozi. Par ailleurs, deux cas d'infanticide auraient été relevés en province de Gitega et les auteures présumées seraient en détention. Deux personnes auraient été décapitées en commune et province de Ngozi et des enquêtes policières seraient en cours pour identifier les auteurs. .

III. Questions des droits de l'Homme inhérentes au mandat de la présence des Droits de l'Homme et Justice des Nations Unies au Burundi

Ce mois a été caractérisé par la persistance de cas graves de violations des droits de l'Homme comme les atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et à la sécurité de la personne et au droit à la propriété, commis par des membres de la PNB, FDN, SNR et du personnel de l'administration à la base.

III. 1. Violations des droits de l'Homme

III.1.1. Atteintes au droit à la vie (1) : Au cours du mois d'octobre 2007, une légère amélioration a été observée par rapport au respect du droit à la vie avec un seul cas enregistré contrairement au mois de septembre où le nombre des cas s'élevait à quatre. Ainsi, dans la soirée du 30 septembre 2007, au quartier de Heha, en commune de Kamenge, Mairie de Bujumbura, un homme d'une trentaine d'années aurait été tué par balles par un agent du Service national de renseignement (SNR). L'auteur présumé aurait été transféré le 17 octobre 2007 au commissariat municipal de la police judiciaire pour la Mairie de Bujumbura et l'instruction du dossier serait en cours.

III.1.2. Atteintes à l'intégrité physique (17). Le nombre de cas d'atteinte (commis par des membres de la PNB, des FDN et des administratifs) enregistrés par les Observateurs des droits de l'Homme et Justice demeure inquiétant avec 17 cas (dont un cas de viol commis par un militaire en commune de Makamba) même si ce chiffre est légèrement inférieur par rapport au mois de septembre où 19 cas ont été rapportés. A titre d'exemple :

- ❖ Le 18 août, un homme aurait été arrêté et conduit dans un camp militaire de Mutukura en province de Cankuzo où il aurait été dépouillé de ses biens, suspendu à l'aide d'une corde à un arbre et battu pendant cinq heures par quatre militaires qui l'accusaient de trafic illégal d'armes. La victime aurait passé près de deux mois à cet endroit avant d'être transféré au cachot de la PSI de Cankuzo.
- ❖ Entre le 13 et le 19 octobre 2007, sur la position PNB de Kaniga, zone et commune de Rutegama, province de Muramvya, au moins 10 personnes auraient été arrêtées arbitrairement dans un lieu de détention non officiel et torturées par des policiers de la position du Groupement mobile d'intervention rapide (GMIR) déployé à Kaniga, dans la commune de Rutegama, province de Muramvya, en vue de les contraindre d'avouer leur appartenance aux FNL de Rwasa, d'être en possession illégale d'armes ou d'autres infractions.

Malheureusement, une minorité de ces victimes ont déposé plainte, par crainte de représailles.

III.1.3. Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne (92). Quarante-deux cas (71 cas de détention illégale et 21 cas de détention arbitraire) d'atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne ont été enregistrés au cours de la période considérée. Par exemple :

- ❖ Le 26 octobre 2007, le représentant légal de la COMIBU (Communauté islamique du Burundi) aurait été arrêté alors qu'il avait été appelé par la police spéciale de roulage pour récupérer un véhicule de son service qui y était retenu. Il aurait par la suite été conduit au commissariat général de la police, où après un interrogatoire, il lui aurait été montré un procès-verbal de garde-à-vue dont le motif aurait été « outrage COMIBU ». Il

aurait été gardé dans les cachots de ce commissariat avant d'être libéré vers 1 heure du matin.

Quand bien même des cas d'atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne demeurent fréquents, la période sous analyse fait apparaître une amélioration avec 90 cas contre 183 au mois de septembre.

III.1.4. Atteintes au droit à la propriété/extorsion (7) Au cours du mois d'octobre 2007, les ODHJ ont rapporté 7 cas d'atteinte au droit à la propriété dans les provinces de Bubanza, Mairie de Bujumbura, Muramvya, Karuzi et Bururi. L'un des cas qui a eu lieu à Karuzi concerne des habitants des collines de Muhweza, Ramvya et Karunyinya qui se seraient approprié les terres et auraient détruit les plantations de 3 personnes non natives de la province, sous l'incitation du Gouverneur de cette province, alors que la plupart des personnes chassées y avaient élu domicile depuis plus de 15 ans.

III.1.5. Atteinte à la liberté d'expression, d'opinion et d'association (1) Un cas d'atteinte symptomatique de violation des droits de l'homme a été enregistré en province de Makamba. Il s'agit de l'ancien parlementaire du CNDD-FDD, Mr TERENCE Minani, arrêté puis transféré à la prison de Bururi pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État, mais qui, en réalité, serait poursuivi pour son soutien indéfectible à l'ancien président du parti au pouvoir Hussein Radjabu.

III.2. Abus par des éléments du Palipehutu-FNL/Rwasa et présumés FNL dissidents (29)

Au cours du mois d'octobre, les ODHJ ont rapporté 29 cas d'abus prétendument commis par des FNL/Rwasa (27 cas), ou des présumés FNL dissidents (2 cas). Tous ces cas ont eu lieu dans les provinces avoisinant la Mairie de Bujumbura où serait localisée la majorité des FNL/Rwasa, et des présumés dissidents. 5 cas d'atteinte au droit à la vie, 7 cas de coups et blessures, 24 cas de pillage, 2 cas de détention illégale et 1 cas d'enlèvement ont été enregistrés. A titre illustratif :

- Le 15 octobre 2007, vers 8h00 du matin, sur la colline et zone de Muramba, commune et province de Bubanza, des éléments du FNL de Rwasa de la position de Kagirigiri auraient tenté d'enlever le chef de zone Muramba qui aurait réussi à s'enfuir. Ils auraient alors enlevé le chef de colline de Muramba qu'ils auraient amené sur leur position. Pour sa libération, ils auraient exigé la libération de trois FNL de Rwasa arrêtés par la police au début de ce mois alors qu'ils collectaient par force de l'argent au sein de la population. Deux d'entre eux seraient détenus à la prison de Bubanza et le troisième aurait été transféré à Bujumbura. Ils auraient menacé d'enlever d'autres personnes si ces trois personnes n'étaient pas libérées dans les meilleurs délais. Le chef de colline Muramba aurait été relâché et remis à l'administrateur communal de Bubanza par les FNL de Rwasa le 17 octobre 2007 en échange de la libération d'un FNL de Rwasa qui était détenu à la prison de Bubanza suite à une réunion tenue entre deux représentants des FNL de Rwasa, le Procureur de Bubanza, le Gouverneur et le Commandant de la 110^{ième} brigade.

III. 3. Violences sexuelles (53)

Le nombre de cas de viol rapportés au cours de ce mois est resté élevé avec 53 cas enregistrés (dont un cas de viol sur un petit garçon). La majorité des victimes sont des mineurs ayant entre 3 et 17 ans. Il faut souligner que suite aux sensibilisations menées par les ODHJ, les autorités à la

base et d'autres partenaires, des cas de viol, violence sexuelle et domestique commencent à être transmis aux autorités.

Il faut noter cependant que beaucoup reste à faire pour endiguer totalement des habitudes qui font que certaines victimes, par crainte de marginalisation ou de représailles, préfèrent garder le silence. Le 10 octobre 2007, le représentant du Haut-Commissaire des droits de l'Homme au Burundi et directeur de la Division Droits de l'Homme et Justice du BINUB a rencontré une délégation d'Amnesty International pour discuter de la collaboration des deux institutions en ce qui concerne un programme de 6 mois de sensibilisation sur la lutte contre les violences sexuelles. La Division des droits de l'Homme et justice, en collaboration avec de nombreux acteurs, a également entamé la préparation de la campagne de 16 jours d'activisme contre les violences sexuelles qui débutera le 25 novembre 2007.

IV. Administration de la justice

Au cours de la période sous analyse, le monitoring des ODHJ dans les différents lieux de détention ont permis de mettre en exergue des irrégularités liées notamment à la mauvaise tenue des registres, à l'insalubrité, au non respect des délais légaux de garde-à- vue, mais également à la persistance des lacunes dans la séparation des catégories de détenus (adultes et mineurs). Des cas graves d'insalubrité ont été signalés dans les communes de Mwakiro en province de Muyinga et de Bugabira en province de Kirundo où les détenus faisaient leurs besoins à l'intérieur des cellules de détention.

La surpopulation dans les centres de détention demeure également un problème constant. Ainsi la prison centrale de Muyinga qui a une capacité d'accueil de 300 personnes contenait au 31 octobre 2007, 676 détenus dont 551 prévenus, 46 mineurs et 2 nourrissons. L'état vétuste dans lequel sont les cachots et la faiblesse du système de surveillance favorisent l'évasion des détenus. Dans la nuit du 19 au 20 octobre, trois détenus accusés de tentative d'assassinat se seraient évadés du cachot de la PSI de Karuzi après avoir défoncé le mur.

Ces manquements aux standards internationaux relatifs à l'emprisonnement et à la détention a été porté à la connaissance des autorités concernées en vue des actions diligentes. En province de Cibitoke, les ODHJ ont rencontré le procureur près le TGI de Cibitoke, le Gouverneur de la province et le commissaire PJ et PSI pour discuter notamment la question de la surpopulation du cachot de la zone de Cibitoke, province de Cibitoke et de la suite à y donner.

Le 10 octobre, les ODHJ se sont entretenus avec le directeur de la prison centrale de Mpimba sur la situation des détenus malades qui avaient protesté le 1^{er} octobre en vue de la remise de leur peine et de leur libération suite au décret présidentiel n° 100/360 du 22 décembre 2006. Une commission médicale aurait été mise sur pied pour résoudre la question.

Des cas de violence sexuelle ont fait l'objet d'un suivi particulier afin de veiller à ce que les auteurs soient réellement punis. Le 10 octobre, les ODHJ ont transmis au Procureur du TGI de Muramvya, une liste de 39 cas et abus, dont 29 cas de viol enregistrés depuis le mois de janvier afin qu'il vérifie s'ils sont déjà transmis au secrétariat du parquet et l'état d'avancement des enquêtes sur ces cas.

Suivi des procès

Le 10 octobre, les ODHJ se sont rendus à la prison centrale de Mpimba pour suivre les dossiers de MM.Hussein Radjabu, Alain Mugabarabona, Isaac Bizimana, et Jean Bosco Sindayigaya

- ❖ Pour M Hussein Radjabu : l'instruction de son dossier aurait été clôturée par le Parquet général de la République et ce dernier aurait transféré le dossier à la Cour suprême le 28 septembre 2007 pour qu'une date d'audience soit fixée. A la date de rédaction de ce rapport, ce dossier n'aurait pas encore été enregistré au rôle et aucune date d'audience n'aurait été fixée. Il est à noter que 7 co-accusés seraient également impliqués dans son dossier. En raison de problèmes de santé, M. Hussein Radjabu aurait été autorisé le 24 octobre 2007 à se rendre à l'Institut national de la santé publique (INSP) pour des examens médicaux.
- ❖ Pour M. Mugabarabona, la Cour suprême, section d'appel, aurait confirmé le 17 septembre, les peines auxquelles lui et son co-accusé, M. Tharcisse Ndayishimiye, avaient été condamnés en première instance, à savoir 20 et 15 ans de servitude pénale à la date du 15 octobre 2007. Au moment de cette visite, l'arrêt ne lui avait pas encore été signifié.
- ❖ La Cour suprême, en chambre de conseil, aurait confirmé, le 19 septembre 2007, la détention de M. Isaac Bizimana suite à sa comparution le 23 août 2007 devant cette même chambre. Il aurait obtenu une copie de la décision le 26 septembre et aurait interjeté appel car la première comparution n'aurait pas eu lieu dans les délais légaux. L'instruction serait toujours en cours et il n'aurait pas encore été interrogé.
- ❖ M. Jean Bosco Sindayigaya, alias Gatayeri, chef d'une aile du FNL, aurait interjeté appel le 8 octobre 2007 contre le jugement rendu le 31 août 2007 par le tribunal de grande instance en Mairie de Bujumbura, qui l'aurait condamné à une servitude pénale à perpétuité.
- ❖ Le 18 octobre 2007, le Directeur de la Radio publique africaine (RPA) aurait de nouveau comparu, sans son avocat (empêché) devant le procureur général près la cour d'appel, en Mairie de Bujumbura. Cette comparution serait liée aux informations qui auraient été diffusées le 24 août 2007 par la RPA et selon lesquelles un pasteur de l'Eglise bon berger aurait eu des relations sexuelles avec des filles. Le procureur l'aurait convaincu d'accepter de payer une amende transactionnelle de 100 000 francs, ce qu'il aurait fait sans toutefois reconnaître une quelconque responsabilité dans ce qui lui était reproché. Le directeur du journal *Arc-en-Ciel*, aurait comparu le même jour et pour le même dossier, mais aurait, quant à lui, refusé de payer l'amende transactionnelle.
- ❖ Concernant le procès des journalistes des radios (RPA, Isanganiro et Bonesha), l'audience publique qui avait été fixée au 22 octobre 2007 n'a pas eu lieu car c'était un jour férié. La prochaine date d'audience publique n'aurait pas encore été portée à leur connaissance.

Cas de justice populaire

Au cours de ce mois d'octobre 2007, les ODHJ ont été informés de quatre cas de lynchage survenus dans la commune urbaine de Kamenge en Mairie de Bujumbura et sur la colline de Kivyeyi, en commune de Kiganda, province de Muramvya. Il y a lieu de signaler à titre illustratif le cas suivant :

- Le 3 octobre 2007, à Moka, sur la colline Kivyeyi, zone et commune de Kiganda, province de Muramvya, un homme adulte aurait été lynché par la population locale pour avoir volé deux chèvres dans un ménage, dans la nuit du 2 au 3 octobre 2007. Deux hommes suspectés

d'avoir pris part à ce crime auraient été arrêtés et auraient été détenus depuis le 16 octobre 2007 au cachot du poste de police de Kiganda. Les enquêtes sur ce cas seraient en cours

V. Activités de promotion et de protection des droits de l'Homme

Objectif : Réduction des violations des droits de l'Homme et poursuite pénale des auteurs de ces violations.

Le Représentant exécutif du Secrétaire général des Nations Unies au Burundi et le Représentant du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme au Burundi et la Division des droits de l'Homme et justice du BINUB ont rencontré, le 27 octobre 2007 la ministre de la Justice pour discuter de la question de la lutte contre l'impunité au Burundi. Il a été souligné la nécessité pour le Gouvernement de prendre des mesures énergiques pour décourager les cas de graves violations des droits de l'Homme commis notamment par les membres de la police nationale.

L'Office du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme au Burundi et la Division des droits de l'Homme et justice du BINUB ont rencontré le 31 octobre 2007 le directeur général de la police nationale sur la question des graves violations des droits de l'Homme commises par les membres de la PNB. Le directeur général a reconnu les lacunes de certains membres de la police. 400 dossiers seraient pendants devant la justice, dont ceux de 20 officiers. Il a été convenu de poursuivre la formation de ce corps en vue de promouvoir le respect des droits de l'Homme. Cette rencontre a suivi l'audience du 17 octobre 2007 chez le président de la République sur la même question.

Les 03 et 31 octobre 2007, des fonctionnaires de l'OHCDH, du BINUB, du HCR, et des représentantes du Centre des femmes pour la paix et de la Ligue Iteka au Bureau de l'OHCDH-B à Bujumbura ont informé le corps diplomatique et des représentants des agences des Nations Unies sur différents thèmes. Il s'agissait de : (i) l'état d'avancement de la mise en place des mécanismes de la justice de transition, (ii) le suivi des dossiers de Muyinga et Gatumba (iii) la problématique de l'adoption d'une loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et libéralités, (iv) l'état d'avancement de la réforme de la justice au Burundi, (v) la situation des réfugiés congolais et la problématique du rapatriement des réfugiés burundais, (vi) le Burundi à la dernière session du Conseil des droits de l'homme, et (vii) le suivi du dossier Hussein Radjabu et co-accusés ainsi que la situation des présumés dissidents FNL.

L'Office du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme au Burundi et la Division des droits de l'Homme et justice du BINUB ont continué à tenir la réunion hebdomadaire avec les représentants de l'état-major de la FDN, de la PNB, de l'auditorat militaire, du SNR et du ministère de la Solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre ainsi que les principaux partenaires des ONG nationales et internationales œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme pour discuter des cas de violations par le corps en uniforme ainsi que la suite à y donner.

Objectif : Augmentation des activités de protection des droits de l'Homme en vue de renforcer les capacités nationales.

Dans le cadre des activités de renforcement des capacités nationales, les ODH&J ont organisé plusieurs activités, notamment :

- Un séminaire de formation sur les droits de l'Homme et le droit international humanitaire au bénéfice de 20 officiers de la deuxième et cinquième région militaire, à Gitega du 2 au 5 octobre 2007,
- Une formation sur les notions élémentaires des droits de l'Homme pour 31 policiers préposés à la sécurité du camp de transit des réfugiés congolais de Musasa en commune Kiremba/province Ngozi,
- Cinq séances de causeries-débats dans les provinces de Bujumbura Rural, Bujumbura Mairie, Buzanza et Cibitoke, du 24 au 29 octobre 2007, sur le thème « droits de la femme au Burundi : bilan, défis et perspectives » au bénéfice de 394 participants dont 194 femmes, issus des organisations féminines, de la police, de l'administration, des associations diverses de défense des droits de la personne humaine et des confessions religieuses.
- Trois séances de causeries-débats à l'intention des professionnels des médias les 4, 18 et 25 octobre 2007 notamment sur « les cas et types de violations des droits de l'Homme, situation prévalant actuellement » et sur « le droit de grève ».
- Deux sessions de sensibilisation sur la lutte contre le viol et les violences sexuelles commises contre les femmes au bénéfice de 31 personnes en commune de Mutaho, province de Gitega, le 2 octobre 2007 et 47 personnes en commune de Giteranyi, province de Muyinga, le 30 octobre 2007
- Cinq (5) rencontres hebdomadaires au profit des membres de la société civile les 2, 9, 16, 23 et 30 octobre 2007 à Bujumbura Mairie notamment sur « les accords de partenariat économique et les droits de l'Homme », « les droits de la femme et la consolidation de la paix au Burundi » et « les techniques de plaidoyer et de lobbying comme stratégies pour la promotion des droits de l'Homme ».
- Un atelier média sur « le droit à l'alimentation » le 11 octobre 2007 au Centre d'information des Nations Unies au Burundi (Bujumbura Mairie) dans le cadre des activités commémoratives de la Journée mondiale de l'alimentation au bénéfice de 100 participants dont les membres du Gouvernement, du système des Nations Unies et les professionnels des médias.

Objectif : Appui au processus de mise en place d'une Commission nationale indépendante des droits de l'Homme au Burundi (CNIDH)

La Division des droits de l'Homme et justice du BINUB et l'Office du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme au Burundi ont poursuivi l'exécution du plan d'action visant à la création de la Commission nationale indépendante des droits de l'Homme (CNIDH). Plusieurs réunions ont été tenues avec le comité de lecture pour finaliser et adopter les amendements au texte de l'avant-projet portant création et fonctionnement de la CNIDH. Des termes de références pour la réalisation d'un documentaire sur la CNIDH ont été finalisés. Une réquisition des équipements de la CNIDH a été faite et validée par le comité de suivi de la CNIDH.

La Division des droits de l'Homme et justice du BINUB et l'Office du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme au Burundi ont pris part à une réunion du comité de pilotage conjoint des projets PBF dans le cadre de la consolidation de la paix pour analyser l'état d'avancement des projets et le plan de travail du projet « promotion de la discipline et amélioration des relations

entre la force de défense nationale et la population à travers la moralisation du corps ». Enfin, le projet de suivi des recommandations du comité contre la torture et le projet sur la formation des points focaux des droits de l'Homme de l'administration centrale ont été finalisés.

La Division des droits de l'Homme et justice du BINUB et l'Office du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme au Burundi ont également participé, à Kigali, au Rwanda, du 8 au 10 octobre 2007, à la 6^{ème} conférence régionale africaine des institutions nationales des droits de l'Homme sur le thème : « le rôle des institutions nationales des droits de l'Homme dans la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides ».

Objectif : Appui au Gouvernement dans la mise en place des mécanismes de justice de transition.

Des présentations d'information et de sensibilisation sur la justice de transition ont été faites au bénéfice des associations féminines burundaises, la Conférence des évêques catholiques du Burundi (CECAB), la Commission justice et paix de l'église catholique, du CAFOB, ainsi qu'au bénéfice de représentants de la société civile et des confessions religieuses dans les provinces de Bururi, Makamba, Gitega et Rutana. Au cours des différentes discussions, le rôle des femmes dans les consultations nationales et la mise en place des mécanismes de justice de transition, l'impact de l'insécurité croissante sur le bon déroulement des consultations, la protection des victimes et des témoins, la protection des enfants, la compatibilité de mécanismes judiciaires avec le concept de « réconciliation » et de « pardon », tel que promu par certains partis politiques, le besoin d'une justice restauratrice, qui met toutefois fin à l'impunité, constituaient les aspects principaux des discussions. Les confessions religieuses ont particulièrement souligné l'importance de la justice pour juger les responsables des graves violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, comme condition *sine qua non* pour aboutir à une vraie réconciliation nationale.

La Division des droits de l'Homme et justice du BINUB et l'Office du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme au Burundi ont participé aux activités des médias burundais sur la justice de transition. Lors d'une discussion sur radio Isanganiro sur « l'opportunité de la Commission vérité et réconciliation et le Tribunal spécial au Burundi », il est ressorti des interventions des personnes interrogées dans les communes Gishubi (province Gitega), Ngozi (province Ngozi) et Buterere (mairie de Bujumbura) et des invités qui se trouvaient dans la salle que la population est favorable à la mise en place des mécanismes sans plus attendre. Toutefois, les aspects sécuritaires et les essais de certains partis politiques de vouloir influencer la population avant le début des consultations nationales ont été longuement débattus. Tous les intervenants ont souligné la nécessité d'informer et de sensibiliser la population sur ces mécanismes et la volonté politique du Gouvernement de créer les conditions favorables (désarmement, répression des crimes actuels, etc.). L'indépendance du tribunal comme facteur clé pour son efficacité et sa crédibilité, ainsi que l'importance d'une participation des Nations Unies dans les mécanismes de justice de transition ont également été abordés.

La Division des droits de l'Homme et justice du BINUB et l'Office du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme au Burundi ont, en coopération avec des collègues de l'OHCDH-Genève, de l'OHCDH-Ouganda et de OLA-New York, également élaboré et finalisé le projet d'accord cadre entre le Gouvernement et les Nations Unies portant création du comité de pilotage tripartite chargé de l'organisation des consultations nationales. L'unité a également continué les préparatifs pour le projet des consultations nationales, qui sera élaboré, adopté et soumis pour financement par le Comité de pilotage tripartite.

Objectif : Appui à la promotion des droits de la personne humaine

La Division des droits de l'Homme et justice du BINUB et l'Office du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme au Burundi ont élaboré des termes de référence en rapport avec un séminaire de formation en droits de l'Homme et sur des cours techniques destiné à 51 femmes leaders membres du Réseau des femmes leaders des communautés de base (RFL- Nyubahiriza) pour la lutte contre les violences et abus faits aux femmes au Burundi.

La Division des droits de l'Homme et justice du BINUB et l'Office du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme au Burundi ont continué le suivi du programme Action 2 dans la Région des grands lacs. Dans ce cadre, ils ont préparé une restitution sur l'atelier régional qui avait eu lieu à Kigali les 18 et 19 septembre pour la réunion du UNIMT du 08 octobre 2007. Une réunion des points focaux droits de l'Homme des agences des Nations Unies a été organisée le 17 octobre 2007, sur l'atelier de Kigali et les perspectives du programme Action 2.

La Division des droits de l'Homme et justice et l'Office du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme au Burundi ont rencontré en octobre 2007 le point focal du ministère de l'Education nationale et de la Culture (MNEC) et celui de l'UNESCO en matière du programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'Homme pour la mise sur pied de l'équipe mixte (Gouvernement, organisations nationales et internationales et Système des Nations Unies) qui sera présidée par la présidence de la République et sera chargée de la recherche de fonds pour la mise en œuvre de ce programme

La Division des droits de l'Homme et justice du BINUB et l'Office du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme au Burundi ont participé à une réunion sur l'éducation de la paix. En effet, des modules sur les apôtres de la paix, notamment sur les mécanismes traditionnels de prévention des conflits, les droits de l'Homme et les valeurs positives, le VIH/Sida, etc., sont en cours de finalisation. Des formations sont ainsi prévues pour 710 apôtres de la paix dans tout le pays. Le mandat des apôtres de la paix s'articule autour de la sensibilisation des rapatriés et des communautés d'accueil, la cohabitation pacifique, du témoignage et de l'arbitrage des litiges, etc. Trois (3) campagnes de sensibilisation sur ce sujet destinées aux conseillers des gouverneurs, administrateurs communaux et élus locaux ont été organisées en octobre 2007. La dernière campagne aura lieu en novembre 2007 dans les provinces de Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural, Bubanza, Cibitoke et Mwaro

Recommandations

Poursuivre et renforcer les activités de suivi des cas de violations des droits de l'Homme en vue de réduire l'impunité.

Poursuivre les activités de sensibilisation sur le phénomène de viol et de violences sexuelles et sur l'éducation aux droits de l'Homme en collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux.

Poursuivre des séances de formation sur la procédure pénale et les droits de l'Homme au bénéfice des policiers et du personnel administratif à la base des localités ciblées.